



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du 11 juillet 2016

Délibération n° 2016-1368

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Protection maternelle et infantile (PMI) sur l'accueil du jeune enfant de 6 ans et sur le volet éducatif - Nouveau schéma départemental et métropolitain de soutien à la parentalité du Rhône 2016-2019

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

**Rapporteur** : Madame la Conseillère Runel

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 juillet 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Fautra (pouvoir à M. Gascon), MM. Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Gomez (pouvoir à M. Dercamp), Mmes Laval (pouvoir à M. Fromain), Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Moreton (pouvoir à M. Jeandin), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi, Sannino (pouvoir à Mme Peillon), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Gandolfi), M. Veron (pouvoir à M. Germain).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

**Conseil du 11 juillet 2016****Délibération n° 2016-1368**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Protection maternelle et infantile (PMI) sur l'accueil du jeune enfant de 6 ans et sur le volet éducatif - Nouveau schéma départemental et métropolitain de soutien à la parentalité du Rhône 2016-2019**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Contexte**

La présente délibération concerne le nouveau schéma départemental et métropolitain de soutien à la parentalité du Rhône.

Dans le contexte de mise en place de la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, s'est engagé un travail partenarial piloté techniquement par la Caisse d'allocations familiales (CAF), sous l'égide des services de l'État, pour l'élaboration du schéma de soutien à la parentalité.

Ont été associés à cette démarche :

Le Département du Rhône, la Métropole (protection maternelle et infantile (PMI)), l'Éducation nationale, la Mutuelle sociale et agricole (MSA) Ain Rhône, l'Union départementale des associations familiales (UDAF), la Cour d'appel de Lyon, la Fédération des centres sociaux et la Fédération des œuvres laïques du Rhône.

La CAF s'est appuyée sur un prestataire pour la réalisation d'enquêtes et de documents cadres.

Principaux outils du diagnostic :

- enquête auprès d'un échantillon de 4 000 personnes allocataires CAF. Principales conclusions : pour les parents interrogés, les principales préoccupations portent sur : la santé, la scolarité, et la relation avec les enfants. La PMI est plébiscitée : "À 64 %, c'est la PMI qui est le service le plus souvent cité, le plus connu, identifié et utilisé... Mais 9 % des familles interrogées ne trouvent pas de réponses à leurs besoins". Cette enquête a mis en évidence le manque d'actions en direction des parents d'adolescents et la nécessité de faire mieux connaître le dispositifs existants,
- enquêtes auprès d'acteurs locaux,
- analyses sociodémographiques,
- ateliers d'échanges entre partenaires institutionnels.

**Principaux éléments du diagnostic avec l'accord de tous les partenaires associés**

Une offre de soutien à la parentalité variée mais qui ne répond pas toujours aux difficultés ou aux préoccupations des familles :

- un quart des parents du territoire connaissent des difficultés : familles monoparentales et familles nombreuses avec 3 enfants et plus,
- des besoins exprimés sur la scolarité et la relation à l'enfant : les parents souhaiteraient avoir davantage d'informations et de conseils,

- un manque de propositions en direction des adolescents : les nouvelles technologies (internet, réseau) conduisent à des comportements nouveaux interrogeant les parents.

Les actions sont relativement plus développées sur la Métropole : les actions développées le sont majoritairement au sein de la Métropole et des territoires en politique de la ville, moins dans les territoires du Rhône.

Une faible demande des parents et un volume limité de bénéficiaires.

La parentalité : une question qui relève de la sphère privée et une offre de soutien mal identifiée.

Des initiatives locales variées mais touchant peu de bénéficiaires.

Une culture de la parentalité à maintenir et à développer : elle est largement développée sur le territoire du Rhône mais nécessitant un appui et des développements.

Des initiatives parentales à étayer : associations familiales, groupes informels de parents, à petite échelle, mais pas toujours reconnus.

Une coordination départementale récente sur la parentalité : coordination mise en place en 2012 qui demande à être plus connue par les professionnels et acteurs locaux.

### **3 Axes et orientations stratégiques du schéma sont partagés avec les partenaires**

- adapter l'offre aux besoins des parents,
- rendre l'offre lisible, accessible et favoriser l'implication des parents,
- coordonner l'offre et appuyer les acteurs.

#### **Concrètement, la Métropole interviendra principalement, comme suit**

- réaliser systématiquement des bilans de santé dans les écoles maternelles. Actions de lutte contre le décrochage scolaire (expérimentation en cours à Saint Fons et Bron),
- offrir un appui aux parents d'adolescents en développant les interventions des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) auprès des écoles, des collèges, et des lycées,
- valoriser et développer des actions de conseil conjugal,
- soutenir et poursuivre l'intervention des agents métropolitains dans les 10 lieux associatifs et municipaux d'accueil enfant parents (LAEP).

#### **De façon plus globale, la Métropole s'impliquera en s'appuyant sur ses compétences règlementaires, à travers ses différentes missions et lieux de proximité des Maisons du Rhône (MDR), comme suit**

- participation à la sensibilisation des acteurs aux problématiques de parentalité dans les lieux accueillant des enfants,
- renforcer la gouvernance la coordination et la mise en réseau des actions au niveau local et départemental,
- participer à la mise en place des comités locaux de la parentalité.

L'ensemble de ces travaux sera articulé au projet des solidarités de la Métropole, en cours d'élaboration.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le schéma départemental et métropolitain de soutien à la parentalité du Rhône pour la période 2016-2019 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le schéma départemental et métropolitain de soutien à la parentalité du Rhône pour la période 2016-2019.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit schéma.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 juillet 2016.**